

Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Lundi 27 mai 2024

14h00 à 16h00

Maison du Parc



Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

1. Avis sur la modification N°2 du PLU de Aix-en-Pévèle

N°	Nature de la modification	Objet de la modification	Zone concernée	Documents modifiés
1	Modification des OAP	Modifier les termes des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) en retirant l'obligation d'y prévoir du logement locatif aidé.	1AU	Règlement et rapport de présentation
2	Modification du règlement écrit	Suppression des points de suspension au sein de la règle concernant les constructions autorisées en Nj Afin d'éviter toute ambiguïté d'interprétation lors de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme	Nj	Règlement
3	Modification du zonage	classement en zone agricole des terrains appartenant au centre équestre de la ferme du ruisseau	A, Nj	zonage et rapport de présentation
4	Modification du règlement écrit	Préciser les règles en matière de stationnement	UA12	Règlement

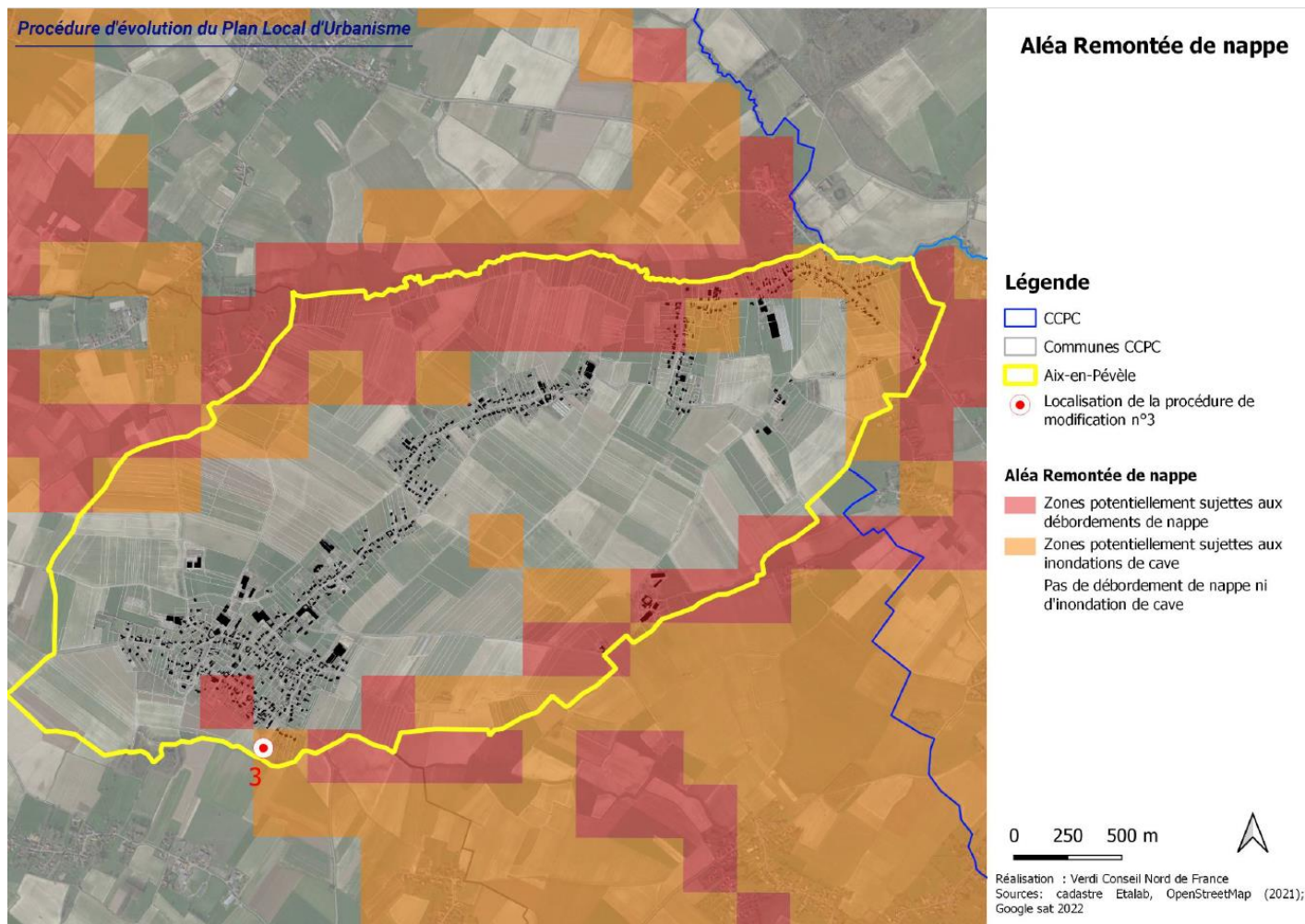
1. Avis sur la modif. 2 du PLU de Aix-en-Pévèle

Recommandations risques d'inondation

Point n°2 : modification du règlement en zones Nj

- Ajouter une interdiction de construction de piscines enterrées en zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe ;
- Autorisation des piscines semi-enterrées > 0,50 mètre du sol ;
- Lié à un risque de poussée des terres en cas de vidange de piscine ;

1. Avis sur la modif. 2 du PLU de Aix-en-Pévèle



27/05/2024

1. Avis sur la modif. 2 du PLU de Aix-en-Pévèle

Recommandations gestion des eaux pluviales

Point n°4 : modification des règles de stationnement en zone UA12

- Préciser dans le règlement une obligation de perméabilité des places de stationnements
- Préciser les exceptions conformément à la règle 4 ;
- Associer une obligation de performance environnementale concernant les matériaux perméables ;

1. Avis sur la modif. 2 du PLU de Aix-en-Pévèle

Proposition d'avis favorable

**accompagné de recommandations visant à optimiser
la gestion des risques naturels
ainsi que la gestion des eaux pluviales.**

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

2. Avis sur la modification 5 du PLU de Bachy

Les objectifs de la modification :

- Apporter des corrections mineures au règlement graphique:
 - Erreurs matérielles ;
 - Modifications de zonage liées à des évolutions de l'existant ;
 - Suppression et ajout d'emplacements réservés afin de réaliser par exemple un abri pour vélos, ou encore des cheminements doux ;
- Modifier certaines dispositions du règlement écrit et lever des ambiguïtés ;
- Modifier l'OAP du Centre, en cohérence avec l'emplacement réservé que la commune souhaite délimiter pour des équipements sportifs ;

2. Avis sur la modification 5 du PLU de Bachy

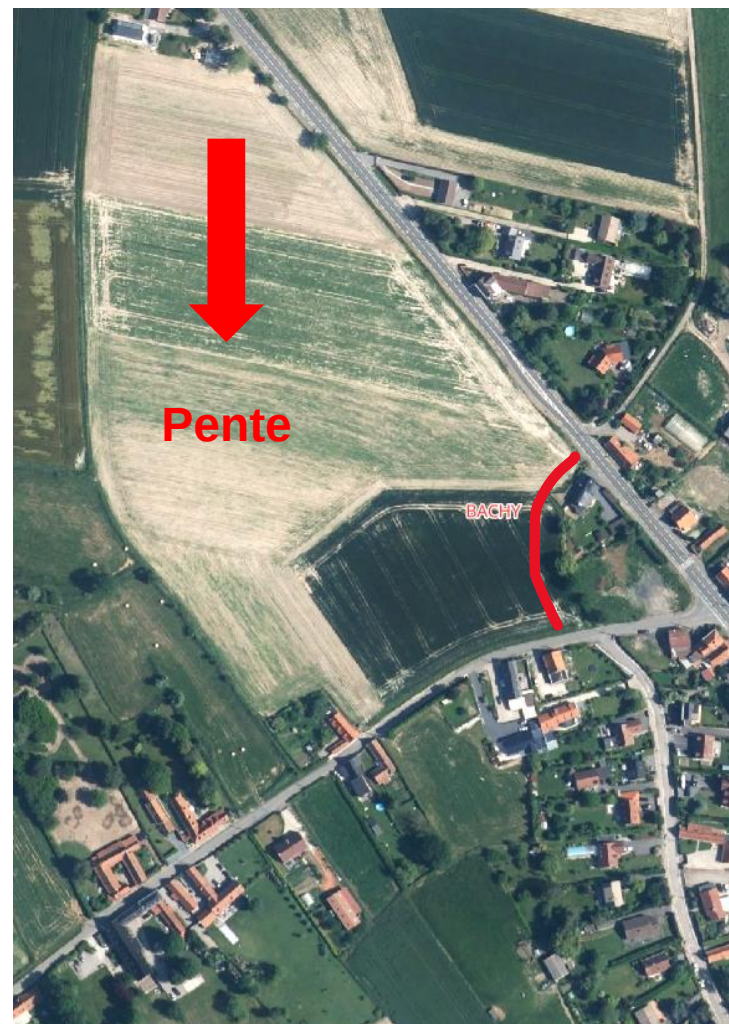
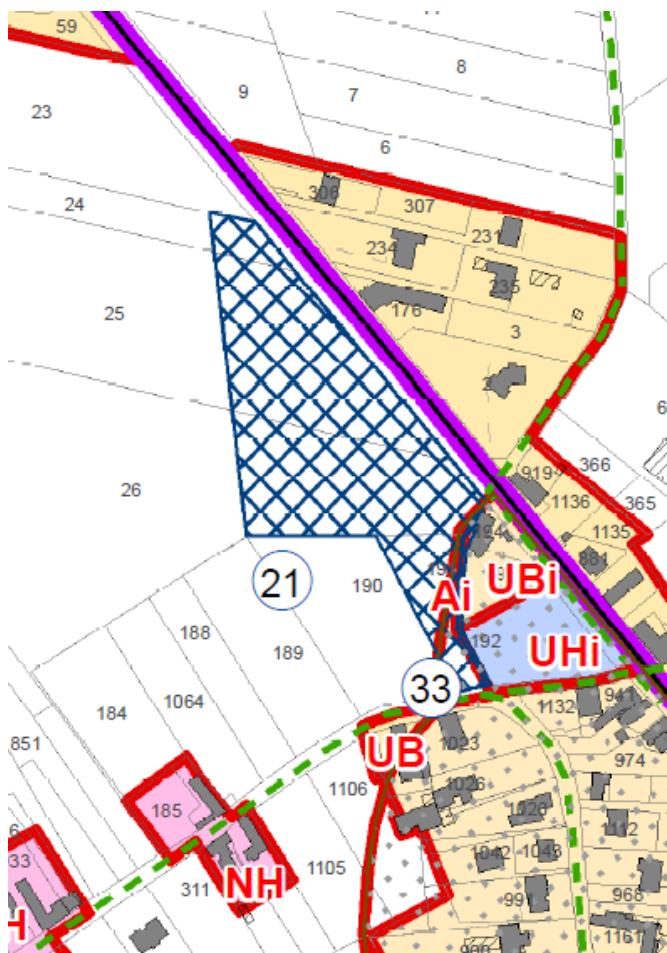
Recommandations risques érosion - inondation

- Projet d'aménager une butte pour stopper le ruissellement ;
 - ➡ Nous proposons de remplacer le terme « Butte » par « dispositif ».
 - ➡ Accompagner la commune dans l'étude du dispositif

Cela permettrait d'envisager une solution hydraulique douce :

- Combinaison d'une noue et d'une haie sur talus.
- Aménagement de haies antiérosives perpendiculaires à la pente

2. Avis sur la modification 5 du PLU de Bachy



27/05/2024

2. Avis sur la modification 5 du PLU de Bachy

Recommandations gestion des eaux pluviales

- En zone U, harmoniser le règlement avec la règle 4 ;
- Ajouter dans le règlement une obligation de perméabilité des places de stationnements, associé d'une obligation de performance environnementale concernant les matériaux perméables sur les aires de stationnement ;
 - ➡ Pour les zones U, UE, 1AUE, 2AU
- OAP : limiter l'imperméabilisation des sols ;
 - ➡ Chaussées drainantes, accotements, trottoirs et stationnements perméables

2. Avis sur la modification 5 du PLU de Bachy

Proposition d'avis favorable

**accompagné de recommandations visant à optimiser
la gestion des risques naturels
ainsi que la gestion des eaux pluviales.**

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault

Projet:

- Têtes de puits des doublets sur le site de l'usine à Cuincy et Lambres lez Douai avec centrale géothermique.
- 4 050 à 4 670 m de profondeur
- Débit: 240 m³/h par doublet
- T°C moyenne: 70°C



Objectif :

Couvrir 64% à 70% des consommations de gaz, soit 45 000 t_{eq} CO₂ économisées par an

Demande:

Double demande (conjointe) d'autorisation de recherche et d'ouverture de travaux miniers pour une durée de 3 ans

3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault

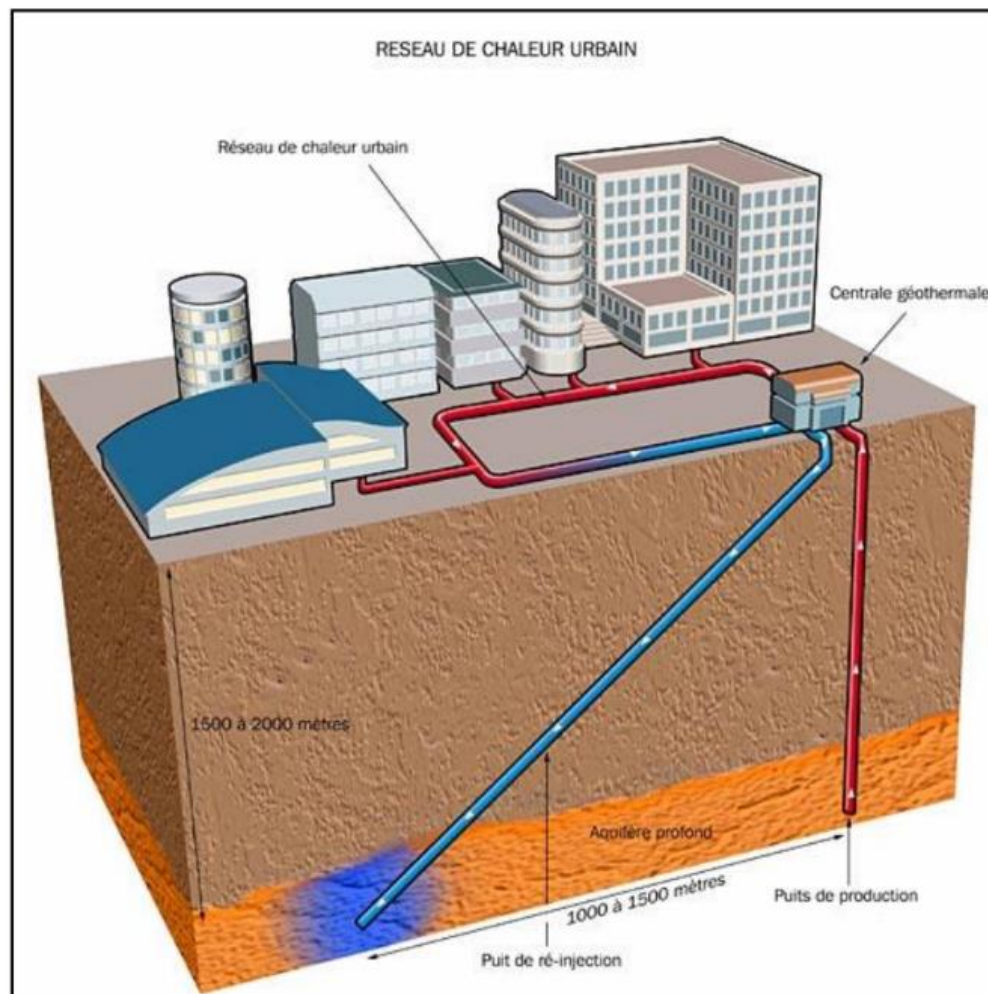


Figure 1 – Principe de fonctionnement d'un doublet géothermique (source : ADEME/BRGM)

3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault

Analyse de la demande:

SAGE concerné?

=> *A la marge*

Respect du règlement?

=> *Non concerné*

Destruction ZH?

=> *Non, RNR Wagnonville à 5km*

Impact sur CE?

=> *Scarpe à 2km, mesures d'évitement et réduction prévues*

Impact sur les nappes souterraines?

=> *Nappe profonde : impacts mineurs, pas d'interférence thermique ou hydraulique notable*

=> *Nappe de la craie : projet se situe dans le périmètre protection captage AEP*

Risques possible pendant la phase de travaux (déversement ou dysfonctionnement)

- ⇒ *Mesures d'évitement et réduction prises pour empêcher les infiltrations, le ruissellement et la mise en communication artificielle des niveaux aquifères entre eux*
- ⇒ *Recommandations complémentaires formulées par l'hydrogéologue agréée et la MRAe*

3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault

Propositions à débattre

Proposition d'avis favorable

En demandant de préciser les modalités de gestion des terres polluées en phase travaux.

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

3. Mise à jour des indicateurs du TDB

- Classement des indicateurs par **thèmes principaux**
- Mise en compatibilité avec le SDAGE 2022-2027
 - Artificialisation du territoire (**existant MAJ**)
 - Entretien et préservation des ZH (**existant MAJ**)
 - Avancement du CARE (**existant MAJ**)
 - Restauration des ZH (**nouveau**)
 - Evolution des surfaces de prairies permanentes (**nouveau**)
 - Nombre de site pollués (**nouveau**)
 - Baromètre du changement climatique (**nouveau**)
 - Linéaires de cours d'eau restaurés (**nouveau**)

3. Mise à jour des indicateurs du TDB

- Mise à jour d'indicateurs existant :
 - Volumes des ZEC (**existant MAJ**)
- Nouveaux indicateurs :
 - Restauration de la continuité écologique des cours d'eau (**nouveau**)
 - Evolution de la consommation moyenne en eau par habitant/ foyer (**nouveau**)
- Suppression d'indicateurs :
 - Nombre de collectivités engagées dans une démarche de maîtrise de l'utilisation des pesticides (**supprimé**)
 - Prise en compte des espaces à enjeux pour l'eau EEE dans les documents d'urbanisme (**fusionné avec le n°1**)
 - Actions de porter à connaissance "inondations" (**fusionné avec le n°34**)

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. **Présentation du CCTP HMUC**
6. Présentation AMI
7. Accompagnements

5. Présentation CCTP HMUC



HMUC pour Hydrologie, Milieux, Usages, Climat

Hydrologie

Caractériser le fonctionnement de la ressource : décrire les fluctuations des débits des cours d'eau et des hauteurs de nappe dans le temps AVEC ou SANS prélèvements

Milieux

en prenant en compte les **besoins des milieux** (actuels et futurs) ...

Usages

et ceux des **usages** (actuels et futurs) ...

Climat

dans un contexte de **changement climatique**: prédire par modélisation l'évolution de la disponibilité de la ressource.

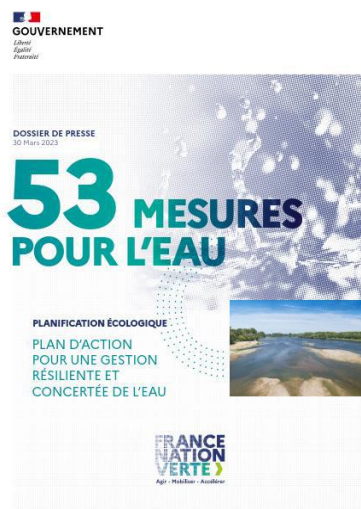


Les résultats attendus:

L'étude HMUC menée à l'échelle du SAGE doit permettre :

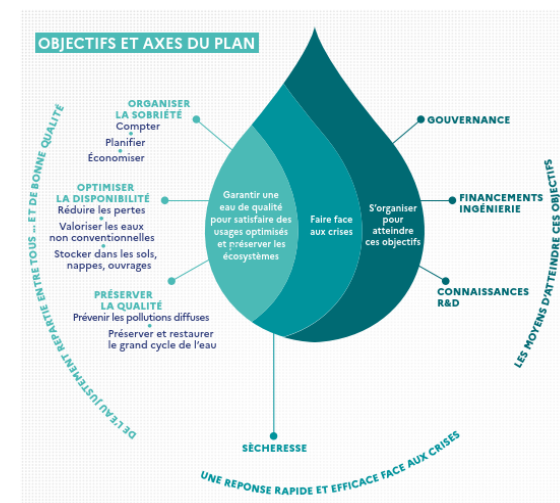
- Le traitement de **l'enjeu quantitatif à l'échelle du SAGE** : échelle indiquée pour une gestion cohérente;
- La **modélisation des eaux souterraines** du territoire, qui alimentent les cours d'eau ;
- **L'identification de secteurs en tension** quantitative actuelle ou future ;
- L'intégration d'un volet prospectif : **évolution climatique** et son impact, évolution des usages, ... ;
- La **quantification des volumes en eau** disponibles sur le territoire, afin de déterminer et de répartir entre usages des volumes maximum prélevables.

27/05/2024



Quelques objectifs à retenir:

- 10% d'eau prélevée d'ici 2030
- Définir l'objectif territoire par territoire
- Mieux piloter la ressource en mesurant mieux les volumes prélevés
- Réduire les fuites et sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Inclure autour d'une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible



Contenu du cahier des charges

- **Tranche ferme composée de 5 phases et 1 MC:**

- Phase 0 : Appropriation du territoire et dimensionnement des phases terrain
 - Phase 1 : Etat des lieux des quatre volets Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC)
 - Phase 2 : Analyse croisée et diagnostic des tensions actuelles et futures sur le bassin
 - Phase 3 : Détermination des débits objectifs d'étiage et des volumes prélevables
 - Phase 4 : Proposition d'un programme d'actions et d'adaptations
-
- Mission complémentaire : Accompagnement de la CLE pour la définition des volumes prélevables

- **2 tranches optionnelles:**

- Tranche optionnelle n°1 : Campagnes de terrain et études complémentaires**

- Des données/mesures/études complémentaires définies en phase 0 pourront s'avérer nécessaires, notamment : Visites de terrain, Campagnes hydrométriques, campagnes piézométriques, Jaugeages complémentaires, Définition de volumes hivernaux pour l'irrigation ; Approche qualitative de l'évolution des zones humides, ...

- Tranche optionnelle n°2 : Réunions supplémentaires**

Points importants

La modélisation hydrogéologique sera réalisée par le BRGM.
Des échanges seront nécessaires entre le bureau d'études et le BRGM.

Le marché sera mis en pause durant une partie de la phase de modélisation (qui est estimée par le BRGM à 10 mois).



Modèle régional de la Craie (modèle SIGES) créé par le BRGM en 2010, il sera mis à jour en 2024 puis détaillé sur le secteur d'étude en 2025.

Planning prévisionnel

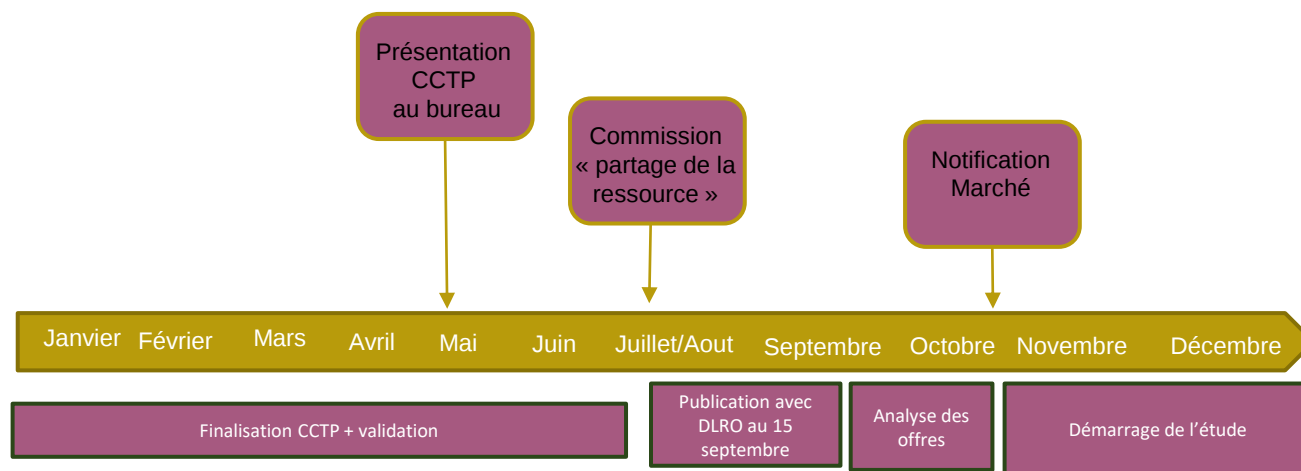
11 réunions de COTECH (constitué spécifiquement) suivra de
 3 réunions en commission thématique validera les phases
 2 réunions CLE qui validera les conclusions définitives de l'étude
 intermédiaires, ainsi que les résultats finaux avant la CLE

ETUDE HMUC Scarpe aval	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	Mois 13	Mois 14	Mois 15	Mois 16	Mois 17	Mois 18	Mois 19	Mois 20	Mois 21	Mois 22	Mois 23	Mois 24	Mois 25	Mois 26	Mois 27	Mois 28	Mois 29	Mois 30
Phase 0: Connaissance	Phase 0																													
Phase 1: Etat des lieux (HMUC)				Phase 1: Etat des lieux (HMUC)																										
												Modélisation BRGM																		
Phase 2: Analyse croisée et diagnostic des tensions																						Phase 2								
Phase 3: Détermination DOE et Vp																								Phase 3						
Phase 4: Plan d'action																											Phase 4			
COTECH (11)	X		X			X		X		X				X									X	X		X		X		X
Commission thématique (3)																X											X		X	
CLE (2)																	X													X

Modélisation BRGM: 10 mois /
 3 réunions en visio programmées

16 réunions/Délai global: 30 mois

Calendrier prévisionnel de consultation

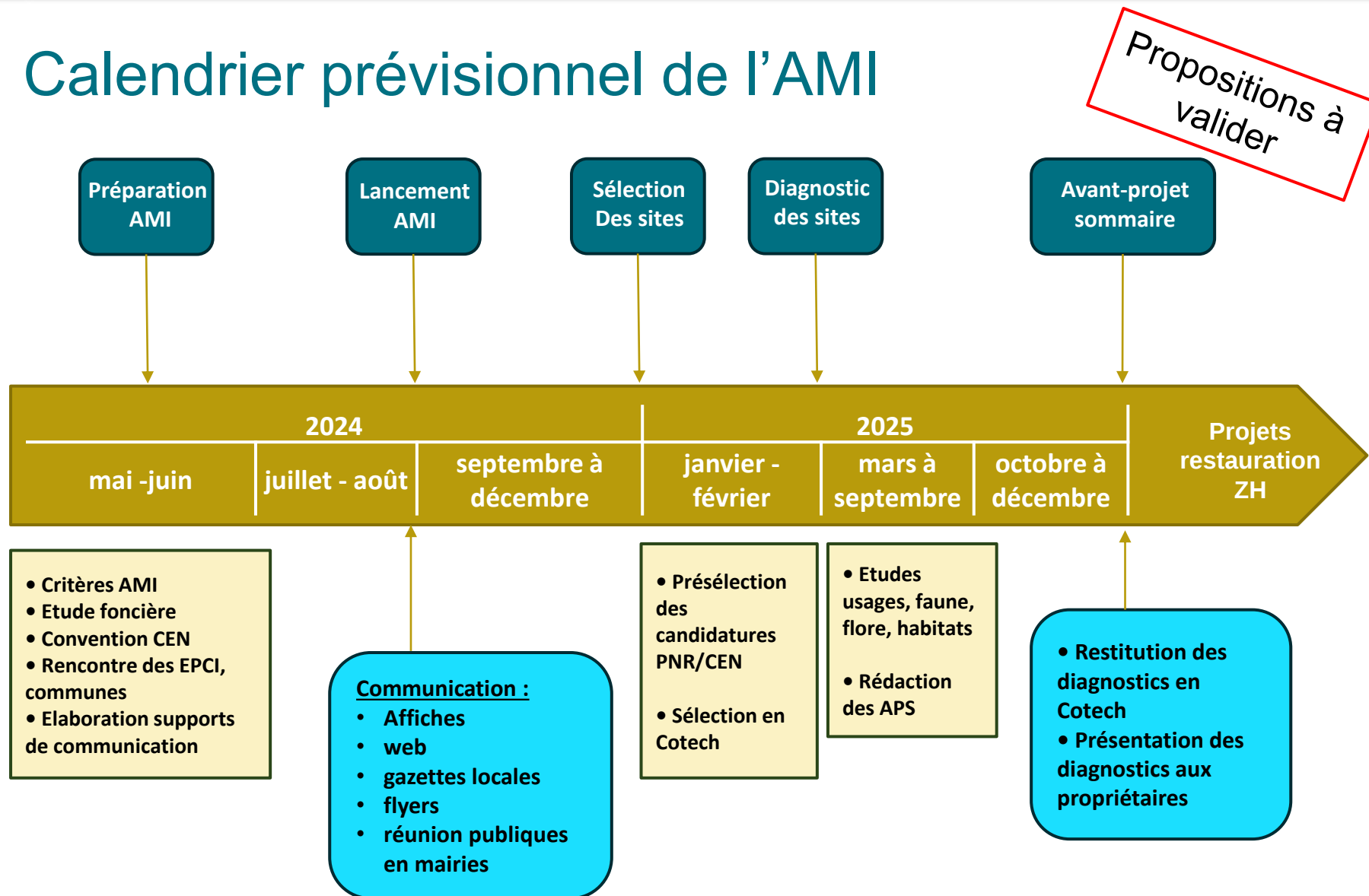


27/05/2024

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. **Présentation AMI**
7. Accompagnements

Calendrier prévisionnel de l'AMI

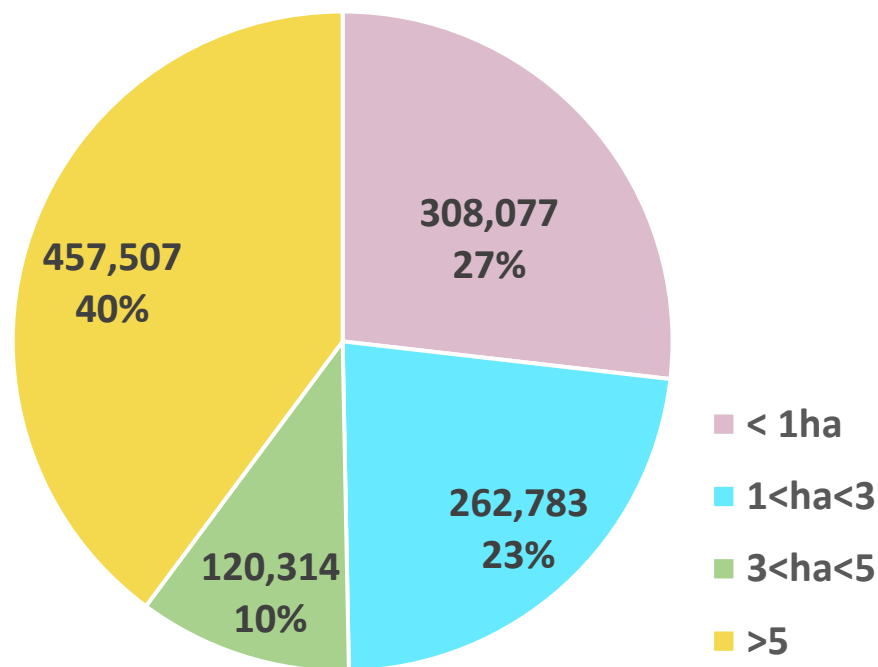


27/05/2024

Définition des critères de l'AMI :

Surfaces* des MH à restaurer en fonction de la taille des parcelles
(foncier privé en ha)

Total foncier privé MHR = 1148 ha



Sites > 3 ha
50% - 71 parcelles

Sites 1 à 3 ha
23% - 162 parcelles

Sites < 1 ha
27% - 886 parcelles

* Tient compte du regroupement des parcelles adjacentes d'un même propriétaire

27/05/2024

Définition des critères de l'AMI :

Propositions à débattre

Proposition de critères :

- Eligibilité : toutes les ZH du territoire
- Priorité : MH à restaurer + grands sites
- Limite : 10 sites ou 50 ha
- Foncier : privé (pers. morales et phys.)
- Répartition CEN / PNR :
 - CEN : sites > 3 ha (50%)
 - PNR : sites 1 à 3 ha (23%)

Définition du comité technique de suivi:

Proposition :

- CLE
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escout
- Conservatoire d'espace naturels Hauts de France
- L'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP)
- Douaisis Agglo
- La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent (CCCO)
- La Communauté de Commune Pévèle-Carembault (CCPC)

Propositions à débattre

Budget de l'AMI:

Propositions à
valider

- Contribution du CEN, diagnostic et rédaction des rapport APS :
3 à 6 sites, 20 à 30 ha : 20 000€

Ordre du jour

1. Avis PLU AIX
2. Avis PLU Bachy
3. Avis sur le projet de géothermie de l'usine Renault
4. Validation des indicateurs du tableau de bord
5. Présentation du CCTP HMUC
6. Présentation AMI
7. **Accompagnements**

4. Accompagnements Avril – Mai 2024

Urbanisme :

- Douai : demande d'informations concernant un projet de construction de bâtiment d'élevage ;
- Projet de PLU de Roost-Warendin : présentation du règlement écrit, du règlement graphique et OAP, rédaction d'une note technique ;
- PC à Aix-en-Pévèle : sans incidence, avis technique rendu

Accompagnement :

- Vred : suivi des inondations rue Caby, rédaction d'une note technique ;
- Râches et Raimbeaucourt : remblais illégal de parcelles agricoles en milieux humides à préserver ;
- Aniche : création d'une mare ;

4. Accompagnements Avril – Mai 2024

Raimbeaucourt / Râches

Remblais illégal de parcelles agricoles en milieux humides à préserver.

Ancienne carrière de sable.



27/05/2024

4. Accompagnements Avril – Mai 2024

Raimbeaucourt / Râches

Remblais illégal de
parcelles agricoles en
milieux humides à
préserv.

Ancienne carrière de
sable.



27/05/2024

4. Accompagnements Avril – Mai 2024



27/05/2024

Merci de votre attention

- Prochains rendez-vous:
 - 2 juin: Matinée grand public « eau et sol »
 - 4 juin: Académie de l'eau
 - 6 juin: STEP Lallaing
 - 21 juin: CLE SAGE
 - 2 Juillet: commission ressource en eau
 - 6 décembre: CLE à Landas



SAGE Scarpe aval
sage@pnr-scarpe-escout.fr
03 27 19 19 70